

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 30 avril 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par M. Nicolas Toudic, Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Samuel Guigo.

Service d'eau : Marché de travaux pour pose de compteurs de sectorisation et de réducteurs/stabilisateurs de pression

M. Le Maire présente la convention de mise à disposition des services du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP22) pour une mission d'appui au suivi du marché de travaux de pose de compteurs de sectorisation et de réducteurs/stabilisateurs de pression sur le réseau d'eau communal.

Le montant HT de cette mission comportant la préparation du marché jusqu'à la réception des travaux s'établit à 7 200.00€.

M. Le Maire propose d'accepter cette mise à disposition des services du S.D.A.E.P. 22.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité autorisent M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du S.D.A.E.P. 22 un montant de 7 200.00€ HT.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 09 mai 2025

UZEL, le 09 mai 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX


